

REÇU le 18 OCT. 2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE DE PERCEPTION

PAYÉ	COMPTABILISÉ
LE	FF09
PAR	FINANCES PUBLIQUES
DE	

REÇU le
17 OCT. 2023
Rép:

DDFP TARN
SERVICE PRODUITS DIVERS
CS92525
81013 ALBI CEDEX 9

6335-024571-0073-2



SAS HECTARE BLONDEL FLORIAN
3 AV DE LA COUPE
11100 NARBONNE

CTDP V4 2 18052021

Vos références

Numéro de facture : MIPY 23 2600099076

Référence du titre :
081000 023 075 034 465240 2023 0092490

Date d'émission : 21/09/2023
Numéro d'état récapitulatif : 32214

Votre situation

Somme à payer : 260,00 €

Date limite de paiement* : 15/11/2023

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA03403222T0002 du 18/08/2022. Echéance unique de votre autorisation initiale.

Bon à payer
6-18/10/2023
Florian
HECTARE
SAS HECTARE BLONDEL FLORIAN
3 av de la Coupe
11100 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé

Numéro de facture : MIPY 23 2600099076
N° de titre :
081000 023 075 034 465240 2023 0092490

SAS HECTARE BLONDEL FLORIAN
3 AV DE LA COUPE
11100 NARBONNE

Veuillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

Date limite de paiement : 15/11/2023
Montant en euros : 260,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

888111000135 49002423260009907600810008976806

26000

Pour vous renseigner

=> Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN

SERVICE PRODUITS DIVERS

CS92525

81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81

Courriel : ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écolo.cohésion

DDTM 34

181 Place Ernest Granier CS 60556

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 0434466200

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site www.payfip.gouv.fr

- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : MIPY 23 2600099076

le montant de la facture : 260,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR69 3000 1001 16A8 1000 0000 091 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : MIPY 23 2600099076.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;

- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;

- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Ordonnateur

Nom GUIZIOU

Prénom Anne

Qualité Chef unité Permis Etat et Fiscalité

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA03403222T0002 du 18/08/2022. Echéance unique de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. PAS FERNAND PEDRENO 34500 Béziers. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 2. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 160 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 100 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 4%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 2,5%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 820 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 2000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 160 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 100 euros.

Somme à payer : 260,00 €

